

Décision IPBES-2/5 : Programme de travail pour la période 2014-2018

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le projet de programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période 2014-2018 établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, définissant une série hiérarchisée d'objectifs, de produits à livrer, de mesures à prendre et de jalons dans l'accomplissement des quatre fonctions de la Plateforme (évaluation, création de connaissances, appui aux politiques et renforcement des capacités) à des échelles appropriées,

Tenant compte des renseignements recueillis par le secrétariat ainsi que des demandes, contributions et suggestions pertinentes présentées, en particulier par les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité et aux services écosystémiques,

Prenant note du rapport¹ contenant une liste hiérarchisée des demandes ainsi qu'une liste hiérarchisée des contributions et suggestions établies par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau conformément aux procédures et directives convenues figurant dans la décision IPBES/1/3 sur la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme,

Accueillant avec satisfaction le rapport² de l'atelier international d'experts et de parties prenantes sur la contribution des systèmes de connaissances autochtones et locaux à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques organisé du 9 au 11 juin 2013 à Tokyo par le Groupe d'experts multidisciplinaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université des Nations Unies, avec le généreux concours financier du Gouvernement japonais,

Adopte le programme de travail de la Plateforme pour la période 2014-2018 figurant dans l'annexe I à la présente décision, à mettre en œuvre conformément au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-2/6;

I

Renforcement des capacités

1. *Crée* une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018, dirigée par le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, pour réaliser les produits 1 a) et 1 b) du programme de travail conformément au mandat figurant dans l'annexe II à la présente décision et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer l'équipe spéciale conformément au mandat, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la participation à l'équipe spéciale;

2. *Prie* le Bureau, par l'intermédiaire du secrétariat et avec l'appui de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, d'organiser régulièrement un forum réunissant les représentants des sources traditionnelles et potentielles de financement, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la participation au forum;

3. *Prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités d'élaborer des propositions de programme de bourses de recherche, d'échange et de formation pour examen par la Plénière à sa troisième session;

4. *Invite* les membres de la Plateforme et les observateurs à soumettre au secrétariat des relevés de leurs besoins en matière de renforcement des capacités directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme pour la période 2014-2018;

¹ IPBES/2/3.

² IPBES/2/INF/1.

II

Base de connaissances

1. *Crée* une équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux pour la période 2014-2018, dirigée par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, pour réaliser le produit 1 c) du programme de travail conformément au mandat figurant dans l'annexe III à la présente décision et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat, de constituer l'équipe spéciale conformément au mandat, en suivant les procédures de nomination et de sélection des experts figurant dans l'annexe à la décision IPBES-2/3;
2. *Crée* une équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période 2014-2018, dirigée par le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, pour réaliser les produits 1 d) et 4 b) du programme de travail conformément au mandat figurant dans l'annexe IV à la présente décision et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat, de constituer l'équipe spéciale conformément au mandat, en suivant les procédures de nomination et de sélection des experts figurant dans l'annexe à la décision IPBES-2/3;
3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de mettre au point, pour examen par la Plénière à sa quatrième session, un projet de procédures et d'approches pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux à partir des éléments initiaux élaborés par le Groupe d'experts multidisciplinaire³;
4. *Prie également* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'établir en 2014, avec l'appui de l'équipe spéciale à durée déterminée sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux, un fichier et un réseau de spécialistes du travail avec divers systèmes de connaissances;

III

Évaluations régionales et sous-régionales

1. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de réaliser, avec le concours d'un groupe d'experts doté d'un mandat précis à durée déterminée, le produit 2 a) du programme de travail, qui se rapporte à l'élaboration d'un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux;
2. *Prie également* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme figurant dans l'annexe à la décision IPBES-2/3, d'entreprendre un cadrage d'une série d'évaluations régionales et sous-régionales, en soulignant les besoins en matière d'appui au renforcement des capacités comme indiqué dans l'objectif 1 du programme de travail, en particulier en s'associant aux institutions et initiatives aux niveaux régional et national, pour examen par la Plénière à sa troisième session;

IV

Évaluations thématiques et méthodologiques accélérées

Approuve la réalisation des évaluations accélérées sur les sujets ci-après selon les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme figurant dans l'annexe à la décision IPBES-2/3, pour examen par la Plénière à sa quatrième session :

- a) Pollinisation et pollinisateurs liés à la production alimentaire, comme indiqué dans le document de cadrage initial de cette évaluation figurant dans l'annexe V à la présente décision;
- b) Scénarios et modèles appliqués à la biodiversité et aux services écosystémiques, comme indiqué dans le document de cadrage initial de cette évaluation figurant dans l'annexe VI à la présente décision;

V

Évaluations thématiques et méthodologiques

Approuve :

³ IPBES/2/INF/1/Add.1.

- a) La réalisation d'un cadrage initial de l'évaluation méthodologique de la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour l'homme et l'élaboration d'un guide préliminaire, pour examen par la Plénière à sa troisième session;
- b) La réalisation d'un cadrage initial de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, pour examen par la Plénière à sa troisième session;
- c) La réalisation d'un cadrage initial de l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, pour examen par la Plénière à sa quatrième session;
- d) La réalisation d'un cadrage initial de l'évaluation thématique de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité et du renforcement des capacités et des outils, pour examen par la Plénière à sa quatrième session;

VI

Catalogue des évaluations

Prie le secrétariat de gérer le catalogue en ligne des évaluations et de l'améliorer en collaboration avec les réseaux et initiatives existants;

VII

Système de gestion des données et de l'information

Prie le secrétariat et le Bureau d'élaborer, en coordination étroite avec les initiatives existant au niveau international et en s'en inspirant, un plan de gestion de l'information pour soutenir les travaux de la Plateforme ainsi que les évaluations à venir, pour examen par la Plénière à sa troisième session;

VIII

Catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision

Prie le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, le cas échéant avec le concours d'un groupe d'experts doté d'un mandat précis, de mettre au point un catalogue des outils et méthodes d'aide à la décision, de définir des orientations sur la façon dont l'élaboration plus poussée de ces outils et méthodes pourrait être encouragée et catalysée dans le cadre de la Plateforme et de soumettre le catalogue et les orientations pour examen par la Plénière à sa troisième session;

IX

Examen indépendant

Prie le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de préparer une procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme;

X

Appui technique pour le programme de travail

1. *Accueille favorablement* les offres de contributions en nature à la mise en œuvre du programme de travail qui ont été reçues au 14 décembre 2013, énumérées dans l'annexe VII à la présente décision, et prie le Bureau et le secrétariat de la Plateforme de mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires pour la fourniture concrète d'un appui technique, qui sont décrits dans la note du secrétariat sur les arrangements institutionnels à mettre en place pour les besoins du programme de travail pour la période 2014-2018⁴;

2. *Invite* à soumettre d'autres offres de contributions en nature à la mise en œuvre du programme de travail;

⁴ IPBES/2/INF/10.

3. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant dans l'annexe à la décision IPBES-2/6, les arrangements institutionnels nécessaires pour concrétiser l'appui technique.

Annexe I

Programme de travail pour la période 2014-2018

I. Introduction

1. L'interface science-politique modèle en profondeur le système de gouvernance de l'environnement. Un tel système peut se concevoir comme une entité polycentrique constituée d'un ensemble de sphères de décision publiques, privées et non gouvernementales opérant à de multiples échelles et obéissant à des règles et des systèmes de valeurs quelque peu différents les uns des autres⁵. Les interactions entre la science et la politique sont rendues difficiles par la complexité des systèmes de gouvernance de l'environnement et des problèmes qu'ils cherchent à résoudre⁶. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a été établie en tant que structure officielle pour relever ce défi.

2. Le programme de travail de la Plateforme pour la période 2014-2018 a été conçu pour mettre en œuvre, de manière cohérente et intégrée, les buts, les fonctions et les principes de fonctionnement de la Plateforme, qui sont rappelés ci-dessous aux paragraphes 3 à 5. Il a pour but de contribuer aux processus politiques susmentionnés et autres processus pertinents engagés sous l'impulsion des gouvernements, des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres parties prenantes. Les travaux d'analyse menés dans le contexte du programme de travail seront guidés par le cadre conceptuel de la Plateforme⁷. Ce programme de travail, le premier du genre, visera à engager la Plateforme dans la bonne voie, en assoyant fermement ses modalités de travail, ses produits, son efficacité, sa crédibilité, sa pertinence, sa légitimité et sa réputation, sur la base de la collaboration et d'un important volume de contributions en nature. Il ouvrira la voie à un renforcement progressif de l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques à tous les niveaux, dans tous les secteurs, et quels que soient les modes de connaissance.

A. Objectif de la Plateforme

3. L'objectif de la Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est défini ainsi dans la résolution portant création de la Plateforme : « renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, du bien-être de l'humanité à long terme et du développement durable⁸. »

B. Fonctions de la Plateforme

4. Les fonctions de la Plateforme, telles que convenues, sont les suivantes⁹ :

a) Identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs ont besoin, à l'échelle appropriée, et promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les principales organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières, mais sans entreprendre directement de nouvelles recherches;

b) Conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances en matière de biodiversité et de services écosystémiques ainsi que de liens entre les deux, qui devront inclure des évaluations complètes aux niveaux mondial, régional et, si nécessaire, sous-régional, ainsi que des questions thématiques aux échelles appropriées et de nouveaux thèmes identifiés scientifiquement et déterminés par la Plénière;

c) Appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés; aider les décideurs à y avoir accès et, si nécessaire, encourager et favoriser leur développement ultérieur;

d) Hiérarchiser les besoins essentiels en matière de renforcement des capacités en vue d'améliorer l'interface science-politique, aux échelles appropriées, puis fournir et susciter un appui financier et autre en faveur des besoins ayant reçu le rang de priorité le plus élevé, à savoir ceux qui

⁵ Pour plus d'informations, voir le cinquième rapport sur « *L'Avenir de l'environnement mondial* : l'environnement pour l'avenir que nous voulons » disponible à l'adresse <http://www.unep.org/geo/geo5.asp>.

⁶ Voir UNEP/IPBES/2/INF/1.

⁷ Décision IPBES-2/4, annexe.

⁸ UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I.

⁹ Ibid.

sont directement liés aux activités déterminées par la Plénière, et catalyser un financement en faveur de ces activités de renforcement des capacités en offrant un cadre aux sources de financement traditionnelles et potentielles.

C. Principes opérationnels de la Plateforme en ce qui concerne l'exécution du programme de travail

5. Le programme de travail met en pratique les principes de fonctionnement convenus de la Plateforme¹⁰, notamment en assurant sa crédibilité, sa pertinence et sa légitimité; en prônant son indépendance; en facilitant une approche interdisciplinaire et multidisciplinaire; en nouant des liens avec différents systèmes de connaissances, y compris les savoirs locaux et autochtones; en respectant le principe de la parité hommes-femmes dans ses travaux; en intégrant le renforcement des capacités dans tous les aspects pertinents de ses travaux; en assurant la participation pleine et entière des pays en développement; en assurant la pleine utilisation des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon qu'il convient, y compris dans le cadre d'une démarche partant de la base; et en promouvant une collaboration faisant fond sur les initiatives et les données d'expérience existantes et tenant compte de la biodiversité terrestre, marine et des eaux intérieures ainsi que des services écosystémiques et de leurs interactions.

II. Structure et éléments du programme de travail

6. Le présent programme de travail contient une série ordonnée et hiérarchisée d'objectifs, de produits à réaliser, de mesures à prendre, et de points de référence pour donner effet aux quatre fonctions de la Plateforme, aux échelles pertinentes. Il tient compte des informations ressortant des discussions préalables sur le programme, compilées par le secrétariat¹¹, des demandes pertinentes, des contributions et suggestions présentées dans le rapport sur la réception et la hiérarchisation des demandes, des contributions et suggestions faites conformément à la décision IPBES/1/3, des rapports issus des consultations régionales et des observations reçues.

7. Le programme de travail est présenté sous forme de diagramme dans la figure I. Il est articulé selon quatre objectifs intersectoriels. Ces objectifs seront atteints par le biais d'une série de produits mesurables interdépendants qui seront mis au point conformément aux principes et modalités de fonctionnement de la Plateforme. Un bref exposé du bien-fondé et de l'utilité des objectifs et produits à réaliser, et de leurs liens, est présenté dans la figure I ci-dessous. La figure II présente le calendrier prévu pour la réalisation des produits.

¹⁰ Ibid., section II.

¹¹ Voir IPBES/1/INF/14/Rev.1.

Figure I

Structure et principaux éléments du programme de travail de la Plateforme (but, fonctions, principes de fonctionnement et procédures)

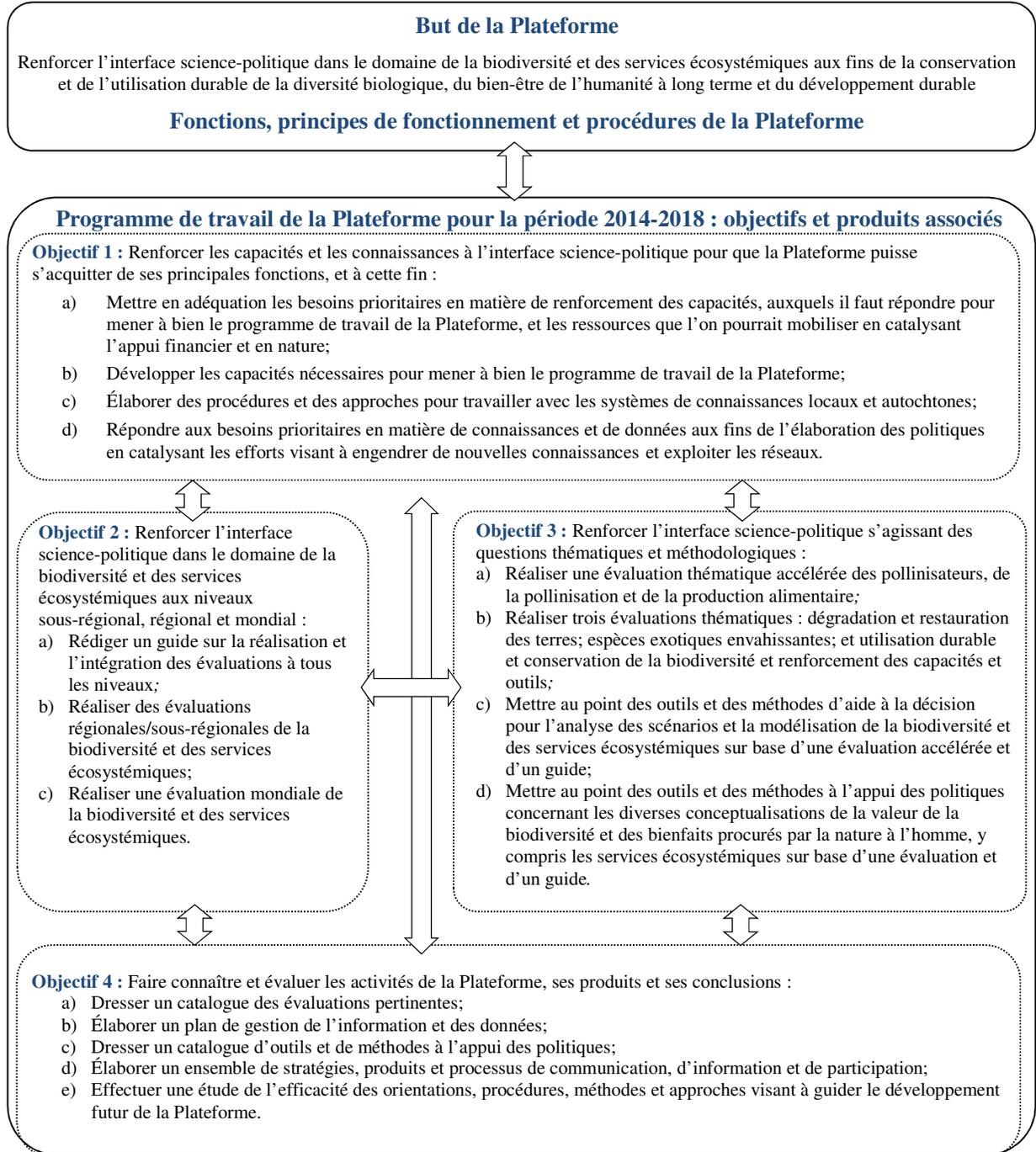
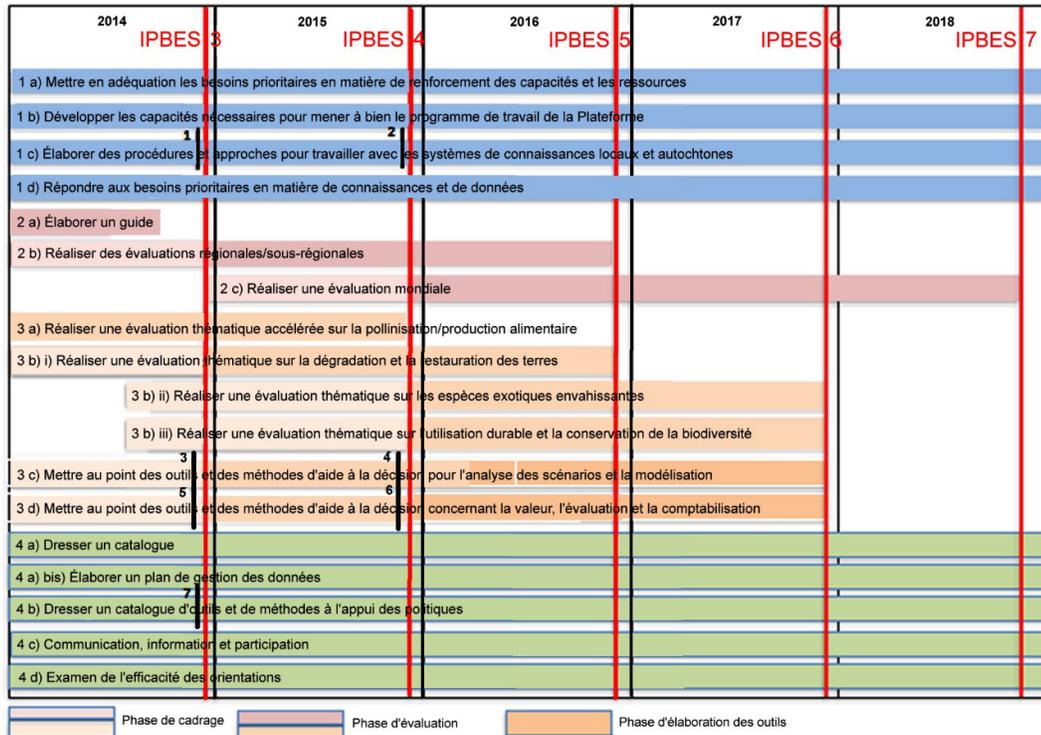


Figure II
Calendrier pour la mise en oeuvre du programme de travail



Notes sur les repères :

1. Principes et procédures préliminaires pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux.
2. Principes et procédures finals pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux.
3. Guide préliminaire sur la manière d'utiliser les scénarios et la modélisation dans les travaux de la Plateforme.
4. Guide final sur la manière d'utiliser les scénarios et la modélisation dans les travaux de la Plateforme.
5. Guide préliminaire sur la manière d'utiliser les valeurs, l'évaluation et la comptabilisation dans les travaux de la Plateforme.
6. Guide final sur la manière d'utiliser les valeurs, l'évaluation et la comptabilisation dans les travaux de la Plateforme.
7. Orientations concernant la mise au point d'outils à l'appui des politiques.

Objectif 1

Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions

8. Les produits à réaliser au titre de cet objectif ont pour but d'aider les experts et les institutions à contribuer aux processus de l'interface science-politique dans le cadre de la Plateforme, et à en bénéficier. La Plateforme devrait ainsi pouvoir, par le biais de cet objectif, se doter de capacités humaines, institutionnelles et techniques améliorées lui permettant de s'acquitter de ses fonctions efficacement et en connaissance de cause. Les produits à réaliser au titre de cet objectif devraient aussi faciliter l'interaction entre différents systèmes de connaissances, à différentes échelles et à différents niveaux. Ils devraient en outre améliorer l'accès aux bases de connaissances et de données existantes, ainsi que leur gestion, et guider la production des connaissances nécessaires à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions à différents niveaux. Ces réalisations faciliteront la mise en œuvre, en particulier celle des Objectifs 2 et 3. L'Objectif 1 sera poursuivi moyennant un processus itératif et intégré mené dans le cadre de réseaux, en collaboration avec les institutions et initiatives existantes, visant à :

- a) *Mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant un appui financier et en nature.* Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit recenser et classer par ordre de priorité les besoins en matière de

renforcement des capacités clairement liés à la réalisation de son programme de travail. Ces besoins seront identifiés sur la base des communications reçues et d'une définition de la portée des produits à réaliser, avec le concours de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités décrite sous le produit 1 b). La Plateforme est en outre censée constituer un forum pour mobiliser un financement, auprès de sources conventionnelles ou nouvelles. Ce forum devrait conseiller la Plénière sur les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités et l'acceptation d'un soutien financier et en nature. Ce forum superviserait en outre le dispositif de mise en adéquation en ligne conformément aux réponses reçues¹². Il est prévu que les produits réalisés contribueront à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité, relatif à la mobilisation de ressources financières pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020;

b) *Développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme.* La Plateforme doit, dans le cadre de ses fonctions, assurer le renforcement des capacités et intégrer le renforcement des capacités dans ses activités. Les activités à ce titre devront répondre aux besoins prioritaires recensés au titre du produit 1a). Ces activités pourraient inclure une assistance technique, des ateliers de formation, des programmes de bourses de recherche et d'échange, ainsi que la fourniture d'un soutien visant à faciliter l'évolution des réseaux, plateformes et centres d'excellence nationaux, sous-régionaux et régionaux à l'interface science-politique, y compris l'étude des systèmes de connaissances autochtones, le cas échéant. Ces activités feraient partie intégrante des processus visant à délivrer les outils d'évaluation, de gestion des données et d'appui aux politiques mentionnés dans d'autres produits du programme de travail. Le renforcement des capacités s'appuierait sur un vaste réseau géographique d'institutions et d'initiatives¹³. Ces produits tiennent compte des demandes reçues¹⁴, et il est prévu que ces produits contribueront à la réalisation de certains des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité visés dans le programme de travail de la Plateforme, en particulier l'Objectif 19 relatif à l'amélioration de la base des connaissances;

c) *Élaborer des procédures et approches ainsi que des processus participatifs pour travailler avec les systèmes de connaissances locaux et autochtones.* L'importance des savoirs locaux et autochtones pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes a été consacrée dans les Principes de fonctionnement de la Plateforme, ainsi que dans l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique et l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité. La Plateforme encouragera un engagement actif et utile avec les détenteurs de connaissances locales et autochtones dans tous les aspects pertinents de ses travaux. Sous la conduite du Groupe d'experts multidisciplinaire, travaillant en consultation avec le Bureau, une équipe spéciale établie pour la durée du programme de travail 2014-2018 constituera un fichier et un réseau d'experts, qu'elle animera, pour appuyer les travaux de la Plateforme, organisera un certain nombre d'ateliers pour un dialogue mondial entre experts spécialisés dans les connaissances locales et autochtones et se penchera sur des études de cas régionales afin d'aider la Plateforme à formuler une ébauche permettant d'aboutir à un ensemble définitif de procédures et d'approches pour travailler avec les systèmes de connaissances locaux et autochtones. L'équipe spéciale mettra également en place, dans le cadre de la Plateforme, un mécanisme participatif pour les systèmes de connaissances autochtones et locaux destiné à faciliter les relations entre les populations autochtones et locales et les scientifiques et à améliorer la qualité de la participation des populations autochtones à l'élaboration des produits de la Plateforme. Les activités à réaliser au titre de ce produit seront appuyées par les activités de développement des capacités prévues au titre du produit 1 b), comme par exemple le programme de bourses de recherche proposé. Ce produit constituera, avec le produit 1 d), une approche cohérente permettant de travailler avec différents systèmes de connaissances à toutes les échelles. Ces produits tiennent compte des demandes reçues¹⁵. Il est prévu que ces produits contribueront à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité, relatif aux savoirs traditionnels;

d) *Répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances et de données aux fins de l'élaboration des politiques en catalysant les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances et exploiter les réseaux.* Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit recenser et hiérarchiser les informations scientifiques indispensables aux responsables de l'élaboration des politiques, aux échelles appropriées. De plus, elle doit catalyser les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les organisations scientifiques, les responsables de l'élaboration des politiques et les institutions de financement, sans entreprendre directement de

¹² Voir IPBES/2/3, par. 17 a) et c), et IPBES/2/INF/9, annexe II.

¹³ UNEP/IPBES.MI/2/INF/14.

¹⁴ Voir IPBES/2/3, par. 17 c) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

¹⁵ Le besoin de ce produit ressort implicitement d'un certain nombre de demandes, de contributions et de suggestions reçues et correspond au résumé figurant au paragraphe 17 e) du rapport sur la hiérarchisation des demandes (IPBES/2/3).

nouvelles recherches. Par ailleurs, elle facilitera l'accès aux connaissances et données nécessaires à la réalisation des évaluations et à l'utilisation des outils et des méthodes mis au point à l'appui de la formulation des politiques et de leur mise en œuvre. Elle donnera en outre des directives sur la manière de gérer et présenter les connaissances et les données, pour différents publics et différents secteurs. La production de données, l'accès aux données et leur gestion s'appuieront sur un vaste réseau thématique d'institutions et d'initiatives pertinentes, comme par exemple les initiatives visant à assurer la diffusion des savoirs locaux et autochtones et les initiatives citoyennes pour la science. Le renforcement des capacités pour la gestion des connaissances et des données sera appuyé par le produit 1 b). Les produits à réaliser répondent aux demandes reçues¹⁶. Il est prévu que ce produit contribuera à la réalisation de l'Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité, relatif à l'amélioration de la base des connaissances.

Objectif 2

Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial

9. Les produits à réaliser dans le cadre de cet objectif ont pour but d'évaluer les interactions entre le monde vivant et les sociétés humaines. Une participation effective des pays en développement aux travaux de la Plateforme est indispensable à cet égard. Cet objectif devrait permettre à la Plateforme de renforcer graduellement l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques dans un ensemble polycentrique de systèmes de gouvernance et de connaissances qui interagissent à différents niveaux. Par conséquent, il est également prévu que les produits à réaliser dans le cadre de cet objectif appuieront les efforts visant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique aux niveaux national et international. Ces produits aideront en outre à recenser les besoins en matière de renforcement des capacités, de connaissances et d'outils d'appui aux politiques. Ils pourront également servir de cadre aux activités de renforcement des activités prévues au titre de l'Objectif 1. L'Objectif 2 sera atteint moyennant la réalisation des produits ci-après, dans le cadre d'une approche graduelle partant de la base :

a) *Rédiger un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux.*

Les principes de fonctionnement de la Plateforme lui enjoignent d'assurer l'utilisation pleine et entière des évaluations et des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon que de besoin, notamment en partant de la base. Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit catalyser un soutien en faveur des évaluations sous-régionales et nationales, selon qu'il convient. Les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire rédigeront, avec le concours d'un groupe d'experts, qui pourraient appartenir au Sub-Global Assessment Network, un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Ce guide abordera les aspects pratiques, méthodologiques, conceptuels et thématiques de la réalisation d'une évaluation, en tenant compte des différentes visions et approches ainsi que des différents systèmes de connaissances. Il s'inspirera du cadre conceptuel de la Plateforme et de ses procédures. Il répondra au besoin de disposer d'approches harmonisées pour traiter les données. Il renverra au produit 1 d) et aux questions thématiques, sur la base des demandes reçues, notamment. On pourra ainsi agréger ou désagréger les données et les connaissances à tous les niveaux. Une formation à l'utilisation de ce guide serait dispensée dans le cadre du produit 1 b). Ce produit tient compte des demandes reçues¹⁷. Il est prévu qu'il contribuera à la réalisation de l'Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité, relatif à la base des connaissances;

b) *Réaliser des évaluations régionales/sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.* Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit effectuer périodiquement et en temps utile une évaluation des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et leurs interactions aux niveaux régional et sous-régional. La Plateforme préparera une série d'évaluations régionales et sous-régionales au moyen d'un processus régional de cadrage. Il s'agira globalement d'évaluer l'état et l'évolution des connaissances, l'impact de la biodiversité et des services écosystémiques sur le bien-être de l'humanité et l'efficacité des réponses apportées, y compris par le Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que par les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique élaborés au titre de la Convention sur la diversité biologique. Ces évaluations permettront de recenser les besoins en matière de capacités, connaissances, et outils pour l'appui aux politiques. Elles tireront parti des contributions financières et en nature facilitées par le produit 1 a), des activités de renforcement des capacités au titre du point 1 b), et des contributions apportées par les connaissances autochtones, locales et autres

¹⁶ Voir IPBES/2/3, par. 17 b) et d) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

¹⁷ Voir IPBES/2/3, par. 18 c) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

fournies par les produits 1 c) et 1 d). Ces évaluations mettront à profit le guide rédigé au titre du produit 2 a) et les produits thématiques et méthodologiques prévus sous l'Objectif 3. Ces produits tiennent compte des demandes reçues¹⁸. Il est prévu que le produit 2 b) apportera une contribution décisive à l'évaluation mondiale prévue au titre du produit 2 c) et qu'il contribuera, d'une manière générale, à la mise en œuvre et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

c) *Réaliser une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.*

Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit réaliser périodiquement et en temps utile une évaluation mondiale des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a invité la Plateforme à préparer, d'ici 2018, une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques en s'appuyant, notamment, sur ses propres évaluations et sur d'autres évaluations régionales, sous-régionales et thématiques pertinentes, ainsi que sur les rapports nationaux. Conformément à l'invitation faite à la Plateforme, cette évaluation portera sur l'état et l'évolution des services écosystémiques, l'impact de ces services sur le bien-être de l'humanité, et l'efficacité des réponses apportées, en particulier par le Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'évaluation s'appuiera sur le guide prévu au titre du produit 2 a), les évaluations régionales et sous-régionales prévues au titre du produit 2 b) et les produits thématiques et méthodologiques prévus au titre de l'Objectif 3. Ces produits tiennent compte des demandes reçues¹⁹. Il est prévu que le produit 2 c) contribuera, d'une manière générale, au processus engagé en vue de l'évaluation et de la révision du Plan stratégique pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Objectif 3

Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques

10. Les produits à réaliser dans le cadre de cet objectif ont pour but d'aider la Plateforme à s'acquitter de son mandat, s'agissant des questions thématiques pertinentes, aux échelles appropriées, ainsi que des nouveaux thèmes identifiés par la science. La réalisation des produits sera également axée sur l'exécution du mandat de la Plateforme s'agissant d'identifier des outils et des méthodologies utiles pour la formulation de politiques et, au besoin, d'en promouvoir et stimuler le développement. Les produits à réaliser sont censés appuyer expressément l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'Objectif 3 aidera en outre à recenser les besoins en matière de capacités, connaissances et outils à l'appui des politiques. Le processus menant à la réalisation des produits pourra également servir de cadre aux activités de renforcement des capacités et aux activités de gestion des connaissances et des données prévues sous l'Objectif 1. L'Objectif 3 sera atteint moyennant la réalisation des produits ci-après :

a) *Réaliser une évaluation thématique accélérée portant sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire.* Cette évaluation aura pour but de mettre en évidence les modifications du processus de pollinisation animale en tant que service écosystémique régulateur qui sous-tend la production alimentaire et contribue non seulement aux flux génétiques mais aussi à la restauration des écosystèmes. Elle étudiera le rôle des pollinisateurs autochtones et exotiques, la situation et les tendances en ce qui concerne les pollinisateurs et les réseaux et services de pollinisation, les facteurs de changement, les impacts des déclin et déficits de la pollinisation sur le bien-être de l'humanité et la production alimentaire et l'efficacité des réponses apportées pour contrer cette tendance. Cette évaluation est indispensable pour améliorer les réponses apportées, au plan des politiques, aux déclin et déficits de la pollinisation. L'évaluation, qui sera l'un des premiers produits de la Plateforme, permettra de dégager des conclusions utiles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Elle aidera également à démontrer comment un service écosystémique essentiel comme celui-ci contribuera au programme de développement pour l'après-2015. Ce produit tient compte des demandes reçues²⁰. Il est prévu que ce produit contribuera à l'Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité, relatif à la préservation et à la restauration des écosystèmes qui fournissent des services essentiels;

¹⁸ Voir IPBES/2/3, par. 18 a) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

¹⁹ Voir IPBES/2/3, par. 18 b) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

²⁰ Voir IPBES/2/3, par. 35 a) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

b) *Réaliser trois évaluations thématiques portant respectivement sur la dégradation et la restauration des terres, les espèces exotiques envahissantes, et l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité.* Ce produit prévoit la possibilité, pour la Plénière, d'entreprendre jusqu'à trois évaluations thématiques. Il tient compte des demandes reçues²¹.

- i) *Dégradation et restauration des terres.* Cette évaluation de la dégradation et de la restauration des terres portera sur l'état actuel et les tendances de la dégradation des terres, par région et par type de couvert végétal; les conséquences de cette dégradation sur les valeurs de la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être de l'humanité; et l'état des connaissances sur la restauration des écosystèmes, son étendue et les options possibles, par région et par type de couvert végétal. Elle permettrait d'améliorer la base des connaissances à l'appui des politiques concernant la dégradation des terres, la désertification, et la restauration des terres dégradées. Il est prévu que ce produit contribuerait à la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018) de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et aux Objectifs 14 et 15 d'Aichi pour la biodiversité, relatifs à la protection et à la restauration des écosystèmes qui fournissent des services essentiels;
- ii) *Espèces exotiques envahissantes et lutte contre leur prolifération.* Cette évaluation des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération permettra de déterminer l'étendue de la menace que les espèces exotiques envahissantes font peser sur la biodiversité, les services écosystémiques et les moyens de subsistance, ainsi que l'état actuel et les tendances des impacts de ces espèces par région et par sous-région, en considérant divers systèmes de connaissances et de valeurs. Il est prévu que l'évaluation contribuera à l'amélioration des politiques nationales et internationales de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier à l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité;
- iii) *Utilisation durable et conservation de la biodiversité et renforcement des capacités et des outils.* Cette évaluation de l'utilisation durable portera sur l'importance écologique, économique, sociale et culturelle, l'état de la conservation et les facteurs de changement des produits essentiellement issus de prélèvements sur la biodiversité et espèces sauvages qui font l'objet d'un commerce. Elle se penchera également sur la possibilité d'améliorer les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris le rôle de la gouvernance et des institutions traditionnelles. Elle définira des orientations, méthodes et outils et encouragera les meilleures pratiques, y compris non seulement les technologies modernes mais aussi les connaissances autochtones et locales, pour assurer une gestion et une exploitation durables. Elle contribuera à l'identification des lacunes connexes en matière de connaissances et de meilleures technologies, y compris s'agissant des connaissances autochtones et locales. Elle contribuera également à l'élaboration d'outils et de méthodes d'aide à la décision, à améliorer les programmes de gestion durable (y compris la mise en place et l'administration de quotas de prélèvements), à faciliter l'application et le contrôle du respect de la réglementation, et à répondre aux besoins des pays d'origine en matière de renforcement des capacités. Il est prévu qu'elle contribuera à l'exécution de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la Convention sur la diversité biologique et, en particulier, aux Objectifs 3, 4, 6, 7, 12 et 18 d'Aichi pour la biodiversité.

c) *Mettre au point des outils et des méthodes d'aide à la décision pour l'analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques sur base d'une évaluation accélérée et d'un guide (d'ici août 2015).* L'évaluation accélérée des méthodes d'analyse de scénarios et de modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques est indispensable pour guider l'emploi de ces méthodes dans l'ensemble des travaux de la Plateforme et assurer l'intérêt pratique de ses produits. Comme le confirme l'expérience, les scénarios et modèles, y compris ceux s'appuyant sur des méthodes participatives, sont des outils et méthodes utiles d'aide à la décision qui peuvent aider les décideurs à discerner les modèles de développement présentant des risques et des

²¹ Voir IPBES/2/3, par. 35 b) à f) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

conséquences indésirables pour le bien-être de l'humanité et à se tourner vers d'autres modèles permettant d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ce produit donnera lieu à la rédaction d'un guide évolutif fondé sur les conclusions de l'évaluation méthodologique; il sera suivi d'efforts, sur instructions de la Plénière, pour encourager des méthodes d'utilisation de différents types de connaissances et stimuler l'élaboration de bases de données, de données géospatiales et d'outils et de méthodes pour l'analyse des scénarios et la modélisation. Ces produits tiennent compte des demandes reçues²². Il est prévu qu'ils contribueront globalement à la réalisation des Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité;

d) *Mettre au point des outils et des méthodes d'aide à la décision concernant les diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits procurés par la nature à l'homme sur la base d'une évaluation et d'un guide.* L'évaluation des outils et méthodes se rapportant aux différentes valeurs de la biodiversité pour les sociétés humaines est indispensable pour guider l'emploi de ces méthodes dans l'ensemble des travaux de la Plateforme. Diverses méthodes de détermination de la valeur seront évaluées par rapport à différentes visions et approches et différents systèmes de connaissances ainsi qu'à leur intérêt pratique du point de vue des diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits apportés par la nature à l'homme (y compris les services d'approvisionnement, de régulation et culturels). Les outils d'aide à la décision orientent les décisions en intégrant les multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques, et en identifiant les synergies ainsi que les compromis possibles entre divers modèles de développement, y compris la mise au point de nouveaux outils pour les valeurs intrinsèques, d'existence et de transmission. Ce produit donnera lieu à la rédaction d'un guide. Il sera suivi d'efforts, sur instructions de la Plénière, pour encourager et stimuler la poursuite de la mise au point d'outils et de méthodes se rapportant à ces questions. Ces produits tiennent compte des demandes reçues²³. Il est prévu qu'ils contribueront au But stratégique A, en particulier à l'Objectif 2, des Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, relatif à l'intégration des valeurs de la biodiversité.

Objectif 4

Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions

11. Les produits à réaliser dans le cadre de cet objectif ont pour but de répondre à la nécessité, pour la Plateforme, de faire participer les parties prenantes à ses travaux; de faire connaître ses activités, ses produits et ses objectifs aux utilisateurs potentiels; et d'évaluer globalement son utilité et sa pertinence auprès d'un éventail de parties prenantes. Les produits réalisés au titre de cet objectif soutiendront mutuellement les produits réalisés dans le cadre d'autres objectifs. L'Objectif sera atteint moyennant la réalisation des produits ci-après :

a) *Dresser un catalogue des évaluations pertinentes.* Dans le cadre de ses fonctions, la Plateforme doit tenir à jour un catalogue des évaluations passées, en cours et à venir. Le catalogue en ligne de la Plateforme sera mis à jour et étoffé par le secrétariat, sous la direction du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau. Il servira de base aux examens critiques des évaluations qui seront entrepris périodiquement, et d'où seront tirés les enseignements de l'expérience. Il facilitera l'identification des contributions aux évaluations thématiques, régionales et mondiales, favorisera l'échange des connaissances et évitera des efforts superflus. Les revues des enseignements tirés de l'expérience, qui seront présentées périodiquement dans le catalogue, éclaireront les travaux de la Plateforme. Le catalogue sera une source d'informations pour le produit 1d) (gestion des connaissances et des données), pour le produit 2 a) (guide sur les évaluations), pour les évaluations au titre des produits 2 b) et 2 c) et pour les produits au titre de l'Objectif 3. Le catalogue appuiera les activités de renforcement des capacités au titre du produit 1 b), notamment en facilitant les contacts et l'échange de connaissances entre praticiens de l'évaluation, et pour le produit 4 d) (examen de l'efficacité de la Plateforme). Les produits à réaliser répondent aux demandes reçues²⁴. Il est prévu que ces produits contribueront à l'Objectif 19 d'Aïchi pour la biodiversité, relatif à l'amélioration de la base des connaissances;

²² Voir IPBES/2/3, par. 20 a) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

²³ Voir IPBES/2/3, par. 20 b) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

²⁴ Voir IPBES/2/3, par. 21 a) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

b) *Élaborer un plan de gestion de l'information et des données.* Il est crucial, pour les futures activités de la Plateforme, de faire en sorte que les données et informations utilisées dans la réalisation des évaluations de la Plateforme restent disponibles après les évaluations initiales. La création d'un catalogue des évaluations pertinentes et des outils et méthodes utiles d'aide à la décision est un des éléments d'un système de gestion de l'information. Il convient que le secrétariat, en coordination étroite avec le Bureau, élabore un plan de gestion de l'information en faisant fond sur les actuelles initiatives internationales à l'appui des travaux de la Plateforme, en vue de faciliter les futures évaluations.

c) *Dresser un catalogue d'outils et de méthodes à l'appui des politiques.* Un large éventail d'outils et de méthodes sont utiles à la Plateforme et à ses activités. Un catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision tenant compte de différentes visions et approches et de différents systèmes de connaissances sera mis en ligne pour faciliter l'accès des décideurs aux outils et méthodes promus par la Plateforme. Des orientations seront définies pour encourager et stimuler la poursuite de la mise au point d'outils et de méthodes personnalisés à l'appui des politiques. Le catalogue et les orientations qui l'accompagnent seront une importante source d'informations pour le produit 1 d) (gestion des connaissances et des données), les évaluations au titre des produits 2 b) et 2 c) et les produits au titre de l'Objectif 3. Il servira à appuyer le renforcement des capacités au titre du produit 1 b), notamment en facilitant les contacts entre praticiens de l'évaluation et l'échange de connaissances; il pourrait aussi fournir des informations utiles au produit 4 d) (examen de l'efficacité de la Plateforme). Les produits à réaliser répondent aux demandes reçues²⁵. Il est prévu que ce produit contribuera au But stratégique A des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

d) *Élaborer un ensemble de stratégies, produits et processus de communication, d'information et de participation.* Ce produit sera axé sur le développement et la mise en œuvre de la stratégie de communication mentionnée dans la décision IPBES-2/9. Des moyens tels que les conférences en ligne et autres voies et moyens de mettre en œuvre la stratégie d'engagement des parties prenantes seront mis en place et appliqués à l'ensemble du programme de travail. De même, une série de processus et d'éléments d'information seront mis au point pour présenter les produits, activités et conclusions de la Plateforme à différentes audiences ciblées. Cette série d'éléments d'information reposera sur l'ensemble des produits, activités et conclusions pertinents de la Plateforme. Ces produits seront mis au point en collaboration avec un large éventail de partenaires et de parties prenantes. L'engagement des parties prenantes, y compris sur le site de la Plateforme et par d'autres moyens, aura pour but de sensibiliser, stimuler la production de connaissances, appuyer le renforcement des capacités et éclairer la prise de décisions, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et dans la société civile. Ce produit tient compte des réponses reçues²⁶. Il est prévu que ce produit contribuera à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité, relatif à la sensibilisation;

e) *Effectuer des examens de l'efficacité des orientations, procédures, méthodes et approches visant à guider le développement futur de la Plateforme.* L'examen périodique de l'efficacité des orientations, procédures, méthodes et approches de la Plateforme a été prévu dès le départ, en tant que partie intégrante de son mode de fonctionnement. Dans le cadre de ce produit, des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire définiront, en consultation avec le Bureau, une procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques selon laquelle un organisme d'étude indépendant, nommé par la Plénière, effectuera un examen à mi-parcours suivi d'un examen à la fin du programme de travail pour la période 2014-2018. L'examen à mi-parcours éclairera les mesures que prendra la Plénière pour mener à bien le reste du programme de travail pour cette période et l'examen final éclairera l'élaboration du programme de travail pour la période suivante.

III. Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du programme de travail

12. Les dispositions institutionnelles prévues pour la mise en œuvre du programme de travail sont décrites ci-après et résumées dans le diagramme de la figure III.

13. Tous les actuels organes de la Plateforme, à savoir la Plénière, le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat participent à la mise en œuvre du programme de travail. Leurs rôles respectifs sont définis dans les fonctions, principes de fonctionnement et dispositions institutionnelles de la Plateforme (UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I), ainsi que dans les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme (décision IPBES-2/3).

²⁵ Voir IPBES/2/3, par. 21 c) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

²⁶ Voir IPBES/2/3, par. 21 b) et IPBES/2/INF/9, annexe II.

14. Par ailleurs, les dispositions institutionnelles suivantes seront nécessaires :

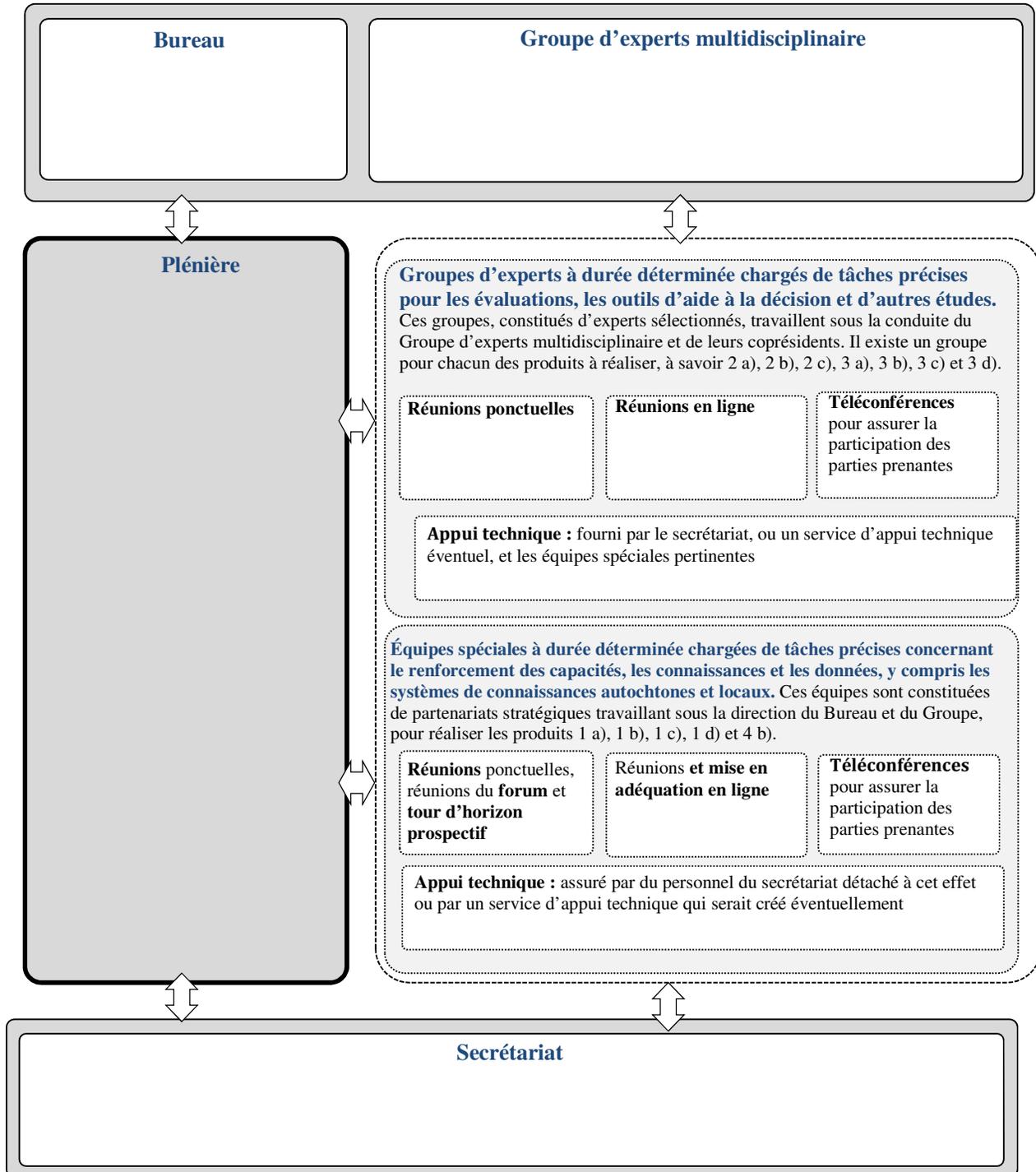
a) *Groupes d'experts à durée déterminée chargés de tâches précises.* Des groupes d'experts à durée déterminée chargés de tâches précises seront établis pour préparer certains produits. Certains de ces groupes seront présidés par des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire. Les experts seront sélectionnés par le Groupe sur la base des candidatures reçues des États membres et des observateurs afin d'assurer la crédibilité scientifique et la pluralité disciplinaire des groupes, tout en respectant les principes de la répartition géographique et de la parité hommes-femmes. Les groupes d'experts chargés d'effectuer les évaluations seront constitués conformément aux procédures d'approbation pour les produits afférents aux évaluations. Les réunions de cadrage seront présidées par des membres du Groupe tandis que les groupes d'experts chargés de préparer les évaluations seront présidés par les coprésidents en charge des rapports d'évaluation, avec le concours des auteurs coordonnateurs principaux, des auteurs principaux et des éditeurs-réviseurs. Les groupes d'experts travailleront dans le cadre de réunions face-à-face, de réunions en ligne et d'interactions sur la toile. Ils joueront un rôle important dans la mobilisation d'un soutien en nature auprès des experts et des institutions;

b) *Équipes spéciales à durée déterminée et chargées de tâches précises.* Les produits ayant trait au renforcement des capacités, à l'accès aux connaissances et aux données et à leur gestion, et au travail avec des systèmes de connaissances autochtones et locaux, seront appuyés par des équipes spéciales à durée déterminée et chargées de tâches précises. Ces équipes spéciales seront présidées par des membres du Bureau et seront constituées par des organisations, initiatives et réseaux pertinents, qui, sauf instructions contraires de la part de la Plénière, seront choisis par le Bureau en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire sur la base des candidatures reçues des États membres et des observateurs. Ces équipes spéciales travailleront dans le cadre de réunions face-à-face et d'interactions sur la toile. Elles faciliteront la collaboration avec les initiatives en cours;

c) *Conférences en ligne ad hoc et autres dispositifs sur la toile.* Des conférences en ligne et autres réunions sur la toile seront convoquées, car elles sont un moyen efficace de faire participer un large éventail de parties prenantes et d'assurer l'accès à une vaste gamme de compétences sur un certain nombre de questions. Les conférences en ligne seront l'un des moyens auxquels on aura recours pour mettre en œuvre la stratégie d'engagement des parties prenantes et apporter une contribution à d'autres réunions, telles que les réunions de cadrage, les tours d'horizon prospectifs sur les besoins en matière de connaissances et les réunions sur l'identification et la hiérarchisation des priorités s'agissant des besoins en matière de renforcement des capacités. Les réunions sur la toile pourraient offrir un moyen à la fois économique et efficace de faciliter les interactions entre les groupes d'experts et les équipes spéciales. D'autres dispositifs en ligne seront mis en place, notamment l'ouverture de portails dédiés, placés sous la supervision du Bureau, du Groupe d'experts multidisciplinaire et du secrétariat, qui auront pour but d'intensifier les interactions. Le recours à de tels dispositifs sera exploré durant la première période sur laquelle portera le programme de travail, afin d'acquiescer de l'expérience sur la manière dont ils pourraient être systématiquement appliqués par la suite;

d) *Appui technique et services d'appui technique à durée déterminée.* L'appui technique nécessaire à la réalisation des produits sera en principe fourni par le secrétariat. Cet appui technique pourrait bien, cependant, dépasser dans de nombreux cas les capacités du secrétariat telles que prévues dans sa composition; il serait donc plus économique et plus efficace d'envisager la fourniture d'un appui technique aux groupes d'experts ou aux équipes spéciales par d'autres moyens. Un aperçu de l'appui technique supplémentaire qui pourrait être nécessaire et de la manière dont cet appui pourrait être obtenu (personnel détaché, programmes de bourses de recherche, services d'appui technique dédiés) figure dans le document IPBES/2/INF/10. Des services d'appui technique pourraient soutenir les aspects thématiques régionaux et fonctionnels du programme de travail et seraient un moyen de faire participer les pôles régionaux ainsi que les centres d'excellence régionaux ou thématiques, aux travaux de la Plateforme. Cette possibilité a été envisagée lors des précédentes réunions de la Plateforme. Le secrétariat lancera un appel ouvert à manifestations d'intérêt concernant la prestation de services d'appui technique, sur la base de critères établis par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau. Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau choisiront ensuite les institutions les plus appropriées. Les institutions peuvent fournir un appui technique pour un ou plusieurs produits. Les prestataires d'appui technique ou de services d'appui technique travailleraient sous la supervision du secrétariat dans le cadre d'un accord de partenariat de durée déterminée à des fins spécifiques approuvé par le Bureau. Avant d'accepter toute contribution en nature, la Plénière souhaitera peut-être suivre la procédure énoncée dans les règles financières (décision IPBES-2/7).

Figure III
Dispositions institutionnelles nécessaires pour la mise en œuvre du programme de travail



Appendice

Élaboration du budget du programme de travail

A. Coûts estimatifs de l'exécution du programme de travail

15. Lors de l'établissement du budget du programme de travail pour la période 2014-2018, il a été tenu compte des dispositions institutionnelles et des principes qui permettraient à la Plateforme d'avoir le droit de bénéficier de l'aide publique au développement. Tous les montants indiqués sont en dollars des États-Unis.

B. Éléments de coût et hypothèses générales

16. La plus grosse part du budget est imputable à un certain nombre d'éléments de coûts généraux récurrents et aux hypothèses qui les sous-tendent, qui ont été appliquées systématiquement au programme de travail. Ces éléments de coût et les hypothèses connexes sont les suivantes :

a) *Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des participants aux réunions (réunions face-à-face ad hoc, réunions de la Plénière).* Seuls les participants de pays en développement bénéficient d'un financement pour participer aux réunions. On a supposé que, pour chaque réunion, environ 75 % des participants venaient de pays en développement. Pour une réunion d'une durée de cinq jours, les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance s'élèveraient à 3 000 dollars par personne pour les réunions mondiales et 2 000 dollars par personne pour les réunions à caractère régional. Pour les réunions sous-régionales, les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance seraient de 1 500 dollars par personne;

b) *Coût des réunions face-à-face ad hoc.* Le coût des réunions comprend la location des bureaux, le matériel de bureau, et les frais de représentation. Le coût des réunions varie en fonction de leur durée et du nombre de participants. Pour simplifier, on prendra pour hypothèse une réunion de cinq jours. Les réunions plus petites, comptant entre 25 et 75 participants, coûtent entre 10 000 et 20 000 dollars. Les réunions de taille moyenne, comptant entre 100 et 150 participants, coûtent entre 25 000 et 40 000 dollars. Les réunions plus conséquentes, comptant entre 200 et 250 participants coûtent entre 50 000 et 60 000 dollars;

c) *Coût des conférences en ligne.* Le coût d'une conférence en ligne est déterminé par l'achat du droit d'utiliser le logiciel pertinent et le coût du soutien et de l'assistance technique nécessaires au bon déroulement de la conférence. Le coût du logiciel étant minime, les dépenses sont largement imputables au temps de travail du personnel apportant le soutien et l'appui technique requis. La gestion d'une conférence en ligne, y compris son organisation générale, l'envoi des documents, sa gestion au quotidien sur les lieux de la conférence, la liaison avec les présidents de la conférence, l'édition et l'affichage des contributions acceptées, la rédaction des comptes rendus analytiques de séance, et l'établissement du rapport final de la conférence, équivaut à 25 % du coût d'une conférence en ligne de trois semaines. Le temps de travail des experts présidant la conférence en ligne serait considéré comme une contribution en nature;

d) *Coût de la traduction, des publications et de l'information.* Les coûts de traduction et de publication dépendent du nombre de pages du document à traduire et à publier, et les coûts de l'information dépendent du public à atteindre. Les publications devraient autant que possible être diffusées par voie électronique. Le nombre d'exemplaires imprimés devrait être tenu à un minimum. Les coûts de traduction et de publication des résumés à l'intention des décideurs, dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sont évalués à 35 000 dollars pour les documents de 5 pages, 50 000 dollars pour les documents de 10 pages et 150 000 dollars pour les documents de 25 pages. Les frais de publication des rapports volumineux (un millier d'exemplaires en anglais seulement) sont évalués à 10 000 dollars pour les documents de 100 pages, 17 000 dollars pour les documents de 200 pages et 25 000 dollars pour les documents de 500 pages. Le coût de l'information va de 40 000 à 50 000 dollars environ dans le cas des évaluations régionales ou des évaluations rapides et jusqu'à 500 000 dollars dans le cas des évaluations mondiales;

e) *Coût du personnel d'appui technique.* Le personnel d'appui technique est affecté à diverses activités : coordination, administration et facilitation des travaux des groupes d'experts et des équipes spéciales; communication avec les auteurs, les réviseurs et les experts chargés du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances et des données; préparation et organisation de réunions et conférences en ligne; compilation et édition des projets; et coordination de la révision. Le coût du personnel d'appui technique varie considérablement en fonction du degré de professionnalisme requis et de l'institution qui fournit cet appui. En règle générale, le coût relatif de ce personnel va décroissant pour les organisations et catégories professionnelles ci-après : ONU; autres

organisations internationales; institutions locales; personnel recruté dans le cadre de bourses de recherche; administrateurs auxiliaires et autre personnel détaché; personnel dédié accueilli par d'autres institutions à titre de contribution en nature.

C. Coûts estimatifs et possibilités d'obtenir un soutien en nature

17. Les coûts estimatifs tiennent compte de certaines considérations et hypothèses concernant un ensemble de variables susceptibles d'influer de diverses manières tant sur le budget que sur les produits. Pour établir le coût du programme de travail, on est parti de l'hypothèse que des contributions en nature seront fournies, sous la forme de l'accueil des réunions (25 %) et de l'appui technique (50 %).

18. Le coût estimatif total du programme de travail, ventilé par produit, est récapitulé dans le tableau budgétaire ci-dessous.

<i>Produit</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>Total</i>
1 a)	258 750	172 500	258 750	172 500	258 750	1 121 250
1 b)	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 250 000
1 c)	273 750	341 250	267 500	217 500	217 500	1 317 500
1 d)	172 500	258 750	172 500	258 750	172 500	1 035 000
2 a)	86 250	50 000	0	0	0	136 250
2 b)	396 250	1 931 250	3 660 000	1 755 000	0	7 742 500
2 c)	0	146 250	712 500	712 500	1 432 500	3 003 750
3 a)	270 000	362 250	117 000	0	0	749 250
3 b) i)	101 250	282 000	571 500	117 000	0	1 071 750
3 b) ii)	64 500	0	209 250	408 000	117 000	798 750
3 b) iii)	101 250	0	258 000	519 750	117 000	996 000
3 c)	359 250	423 750	267 000	150 000	50 000	1 250 000
3 d)	101 250	660 750	267 000	150 000	50 000	1 229 000
4 a)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
4 b)	0	0	0	0	0	0
4 c)	116 250	80 000	30 000	30 000	30 000	286 250
4 d)	275 000	215 000	215 000	215 000	285 000	1 205 000
4 e)	0	36 000	0	84 000	0	120 000
Total	3 056 250	5 439 750	7 486 000	5 270 000	3 210 250	24 462 250

Annexe II

Mandat de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités

A. Objectif

1. L'objectif de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités est de faciliter la réalisation des produits 1 a) et 1 b) du programme de travail, à savoir mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant l'appui financier et en nature, et développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme.

B. Responsabilités de l'équipe spéciale

2. L'équipe spéciale est dotée des responsabilités suivantes :

- a) Mettre au point des méthodes permettant d'identifier, de suivre et d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités par rapport au mandat et au programme de travail de la Plateforme, et promouvoir une application cohérente et comparative de ces méthodes;
- b) Proposer, à la demande des gouvernements, une procédure d'auto-évaluation nationale systématique des capacités nécessaires dans le contexte de la Plateforme, qui sera mise en œuvre, en cas d'approbation, en collaboration avec le secrétariat;
- c) Établir un projet de liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités indiquant les besoins de financement correspondants et les sources de financement disponibles;
- d) Procéder de façon régulière à une analyse de la situation pour évaluer si les besoins prioritaires recensés par la Plateforme ont été satisfaits et déterminer le rôle joué par la Plateforme, et identifier les lacunes et faire des recommandations sur les moyens de les combler;
- e) Soutenir l'organisation du forum avec les sources traditionnelles et potentielles de financement, en donnant des conseils sur l'ordre du jour et le déroulement de la réunion, la participation, et la façon de présenter les besoins et les possibilités identifiés dans le domaine du renforcement des capacités;
- f) Conseiller sur la mise en place d'un dispositif de « couplage » pour assurer la mise en adéquation des ressources techniques et financières disponibles avec les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, en recherchant l'avis du forum le cas échéant;
- g) Proposer les instruments qui pourraient être mis au point pour assurer une réelle prise en compte des besoins identifiés en matière de renforcement des capacités dans les politiques et les programmes d'aide au développement, en recherchant aussi l'avis du forum le cas échéant;
- h) Élaborer une proposition de programmes de bourses de recherche, d'échanges et de formation;
- i) Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail, en particulier les évaluations régionales et sous-régionales;
- j) S'employer à répondre aux besoins hiérarchisés de renforcement des capacités, tels que convenus par la Plénière, au moyen des ressources disponibles par l'intermédiaire du Fond d'affectation spéciale de la Plateforme, d'un autre appui financier et de l'appui en nature;
- k) Établir, selon que de besoin, des liens de coopération avec l'équipe spéciale sur l'accès aux connaissances et aux données et l'équipe spéciale sur l'accès aux connaissances locales et autochtones pour veiller à ce qu'elles traitent la question du renforcement des capacités dans ces domaines de manière appropriée.

C. Composition de l'équipe spéciale

3. L'équipe spéciale est composée de deux membres du Bureau et de trois membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, représentant les cinq régions des Nations Unies, et comprend en outre jusqu'à 20 experts dans le domaine du renforcement des capacités, choisis conformément au règlement intérieur.

4. Des experts individuels spécialistes du renforcement des capacités peuvent également être invités, en nombre limité, à participer aux travaux de l'équipe spéciale pour partager leur savoir-faire, à la demande de la présidence de l'équipe agissant en consultation avec le Bureau.

D. Modalités de fonctionnement

5. L'équipe spéciale est présidée par des membres du Bureau et se compose d'experts dans le domaine du renforcement des capacités, choisis conformément au règlement intérieur. L'équipe spéciale travaille par le biais de réunions face à face, de réunions en ligne et d'autres interactions électroniques. Les produits de l'équipe spéciale sont examinés par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, puis sont transmis à la Plénière pour examen. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec les initiatives existantes.

6. Pour s'acquitter de son mandat, l'équipe spéciale s'attache aussi à :

a) Faire en sorte que toutes ses activités tirent efficacement parti des données d'expérience existantes, complétant et enrichissant les initiatives déjà engagées dans ce domaine;

b) Fournir des avis sur les partenariats stratégiques pouvant contribuer à améliorer le renforcement des capacités, et faciliter les autres activités ayant le même objectif;

c) Encourager la participation directe de ses membres ainsi que d'autres organisations concernées aux activités de renforcement des capacités qui répondent aux besoins prioritaires convenus par la Plénière.

Annexe III

Mandat de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données

A. Objectif

L'objectif de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données est de faciliter la réalisation des produits 1 d) et 4 a bis) du programme de travail, à savoir répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances et de données aux fins de l'élaboration des politiques en catalysant les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances et exploiter les réseaux, et élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de l'information et des données.

B. Responsabilités de l'équipe spéciale

L'équipe spéciale est dotée des responsabilités suivantes :

a) Élaborer un plan de gestion de l'information et des données qui recense les instruments les plus adaptés pour répondre aux besoins de données et d'information du programme de travail de la Plateforme;

b) Aider le secrétariat à superviser la gestion des données, informations et connaissances utilisées pour réaliser les produits de Plateforme, de façon à garantir leur disponibilité à long terme;

c) Déterminer comment l'accès aux données, informations et connaissances existantes peut être amélioré, de façon à assurer leur disponibilité pour appuyer les travaux de la Plateforme;

d) Fournir des avis sur les indicateurs et les mesures à utiliser dans les produits de la Plateforme ainsi que sur les normes à appliquer pour collecter et gérer les données qui leur sont associées;

e) Aider le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire à examiner les besoins et les lacunes en matière de connaissances identifiés dans les études de cadrage et les évaluations de la Plateforme, ainsi qu'à catalyser la production de nouvelles connaissances et données;

f) Aider le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire à organiser des dialogues avec des organisations scientifiques, les décideurs et les organismes de financement, et entreprendre d'autres activités pour répondre aux besoins recensés dans le programme de travail;

g) Établir, selon que de besoin, des liens de coopération avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locaux pour veiller à ce qu'elles traitent les questions relatives aux connaissances et aux données de manière appropriée.

C. Composition de l'équipe spéciale

L'équipe spéciale est composée de deux membres du Bureau et de trois membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, représentant les cinq régions des Nations Unies, et comprend en outre jusqu'à 20 experts dans le domaine de la gestion de l'information et des données, choisis conformément au règlement intérieur.

Des experts individuels spécialistes de la gestion de l'information et des données peuvent également être invités, en nombre limité, à participer aux travaux de l'équipe spéciale pour partager leur savoir-faire, à la demande de la présidence de l'équipe agissant en consultation avec le Bureau.

D. Modalités de fonctionnement

L'équipe spéciale est présidée par des membres du Bureau et se compose d'experts dans le domaine de la gestion de l'information et des données, choisis conformément au règlement intérieur. L'équipe spéciale travaille par le biais de réunions face à face, de réunions en ligne et d'autres interactions électroniques. Les produits de l'équipe spéciale sont examinés par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, puis sont transmis à la Plénière pour examen. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec les initiatives existantes.

Pour s'acquitter de son mandat, l'équipe spéciale s'attache aussi à :

- a) Faire en sorte que toutes ses activités tirent efficacement parti des données d'expérience existantes, complétant et enrichissant les initiatives déjà engagées;
- b) Fournir des avis sur les partenariats stratégiques pouvant contribuer à améliorer l'accès aux données, informations et connaissances, et faciliter les autres activités ayant le même objectif;
- c) Encourager la participation directe de ses membres ainsi que d'autres organisations concernées aux activités de renforcement des capacités qui répondent aux besoins prioritaires convenus par la Plénière.

Annexe IV

Mandat de l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux

A. Objectif

L'objectif de l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux est de faciliter la réalisation du produit 1 c) du programme de travail s'agissant des procédures et des approches pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux.

B. Responsabilités de l'équipe spéciale

L'équipe spéciale est dotée des responsabilités suivantes :

- a) Superviser l'élaboration de procédures et approches pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux, notamment en organisant des ateliers pour favoriser un dialogue mondial et en examinant des études de cas;
- b) Entreprendre des travaux pour faciliter la contribution des systèmes de connaissances autochtones et locaux à la réalisation des produits 1 d), 2, 3 et 4 c). L'équipe spéciale sera notamment chargée de mettre à l'essai les procédures et approches préliminaires pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux dans les évaluations rapides, thématiques, régionales et sous-régionales. Les enseignements tirés de cette initiative pilote devraient enrichir les travaux menés en vue de la réalisation du produit 1 c);
- c) Fournir des conseils pour la gestion du fichier et du réseau d'experts des systèmes de connaissances autochtones et locaux qui appuieront les travaux de la Plateforme;
- d) Appuyer la mise en place d'un mécanisme participatif dans le domaine des systèmes de connaissances autochtones et locaux pour favoriser les liens entre les communautés locales et autochtones et les scientifiques;
- e) Aider le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire à examiner les questions relatives aux systèmes de connaissances autochtones et locales émanant des études de cadrage et des

évaluations de la Plateforme, ainsi qu'à organiser des dialogues et entreprendre d'autres activités pour aborder ces questions;

f) Établir, selon que de besoin, des liens de coopération avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour veiller à ce qu'elles traitent les questions relatives aux systèmes de connaissances autochtones et locaux de manière appropriée.

C. Composition de l'équipe spéciale

L'équipe spéciale est composée de deux membres du Bureau et de trois membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, représentant les cinq régions des Nations Unies, et comprend en outre jusqu'à 20 experts dans le domaine des systèmes de connaissances autochtones et locaux, choisis conformément au règlement intérieur.

Des experts individuels spécialistes des systèmes de connaissances locaux et autochtones et des représentants d'organisations locales et autochtones, peuvent être invités, en nombre limité, à participer aux travaux de l'équipe spéciale pour partager leur savoir-faire, à la demande de la présidence de l'équipe agissant en consultation avec le Bureau.

D. Modalités de fonctionnement

L'équipe spéciale aide à mettre en œuvre la stratégie en matière de partenariats ainsi que la stratégie d'association des parties prenantes. Elle est présidée par les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et se compose d'experts dans le domaine des systèmes de connaissances autochtones et locaux, choisis conformément au règlement intérieur. L'équipe spéciale travaille par le biais de réunions face à face, de réunions en ligne et d'autres interactions électroniques. Les produits de l'équipe spéciale sont examinés par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, puis sont transmis à la Plénière pour examen. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec les initiatives existantes.

Pour s'acquitter de son mandat, l'équipe spéciale s'attache aussi à :

a) Faire en sorte que toutes ses activités tirent efficacement parti des données d'expérience existantes, complétant et enrichissant les initiatives déjà engagées sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux;

b) Fournir des avis sur les partenariats stratégiques et les travaux de coopération avec d'autres partenaires susceptibles de contribuer à un engagement plus actif avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux, et faciliter et coordonner l'appui fourni par les partenaires stratégiques et autres partenaires;

c) Encourager la participation directe de ses membres ainsi que d'autres organisations concernées aux activités de renforcement des capacités qui répondent aux besoins prioritaires convenus par la Plénière;

d) Encourager la participation des détenteurs de connaissances locales et autochtones à toutes les étapes de la réalisation des produits du programme de travail de la Plateforme;

e) Encourager la participation des peuples autochtones aux travaux de la Plateforme.

Annexe V

Étude de cadrage initiale pour l'évaluation thématique accélérée de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire

I. Introduction

1. Reconnaissant la nécessité de faire avancer le programme de travail pour la période 2014-2018 une fois celui-ci approuvé par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa deuxième session, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont convenu d'établir, pour examen à ladite session, un certain nombre de documents de cadrage initial tenant compte de la hiérarchisation des demandes, suggestions et contributions présentées à la Plateforme et des produits définis dans le projet de programme de travail (IPBES/2/2). On trouvera dans la présente note l'étude de cadrage initiale pour l'évaluation thématique accélérée convenue de la pollinisation et de la production alimentaire. Elle a été réalisée

conformément au projet de procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme (IPBES/2/9), qui a été adopté par la suite tel que modifié par la Plénière dans la décision IPBES/2/3.

II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

2. L'objectif de l'évaluation thématique accélérée de la pollinisation, des réseaux de pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire qu'il est proposé d'entreprendre est d'évaluer les changements intervenant dans la pollinisation en tant que service écosystémique régulateur important pour la production alimentaire, compte tenu du rôle qu'il joue dans le maintien d'une bonne qualité de vie et la préservation de la biodiversité. On mettra l'accent sur le rôle des pollinisateurs autochtones et exotiques, l'état et les tendances concernant la diversité des pollinisateurs, l'impact de pollinisateurs exotiques, les systèmes de pollinisation et les changements au niveau de la population, y compris du point de vue des savoirs autochtones et locaux. En outre, l'évaluation se penchera sur les facteurs de changement, les incidences sur le bien-être humain du déclin et du déficit de la pollinisation, les possibilités de gestion visant à atténuer les effets desdits déclin et déficit, l'efficacité des mesures prises pour faire face au déclin et au déficit de la pollinisation, et les réponses politiques efficaces pour faire face aux déclins et pour restaurer les fonctions de la pollinisation en tant que fondement de l'approvisionnement alimentaire et d'une bonne qualité de vie. L'évaluation sera réalisée de manière transparente et inclura des parties prenantes concernées dès le début.

B. Bien-fondé

3. Une évaluation du type proposé est requise pour faciliter une meilleure compréhension de la pollinisation à partir d'un large éventail de perspectives, y compris les systèmes de savoirs autochtones et locaux, et en mettant l'accent sur les options de gestion et les mesures prises par les pouvoirs publics pour répondre au déclin et au déficit de la pollinisation, qui constitue un service écosystémique régulateur essentiel pour la production alimentaire et le bien-être humain. À l'échelle de la planète, la valeur économique annuelle de la pollinisation assurée par les seuls insectes – essentiellement les abeilles – se situait, selon les estimations, à 153 milliards d'euros (217 milliards de dollars) en 2005 pour les principales cultures vivrières, soit 9,5 % de la valeur totale de la production agricole mondiale²⁷. On n'a pas encore calculé la valeur du service de pollinisation fourni par des pollinisateurs autres que les abeilles. Bien qu'il soit impossible d'en estimer la valeur monétaire, la pollinisation est également très importante pour la production de cultures locales ou de plantes sauvages importantes dans l'alimentation de collectivités autochtones et locales. Par ailleurs, la production du miel grâce à la pollinisation par les abeilles représente une autre source de revenus et/ou de nutrition pour ces collectivités. Des perturbations dans les systèmes de pollinisation et des preuves de déclin des pollinisateurs ont été signalées pour tous les continents à l'exception de l'Antarctique. Ces déclins pourraient entraîner une diminution du rendement et/ou de la qualité des cultures et des plantes sauvages et un déclin parallèle des communautés végétales naturelles²⁸.

C. Utilité

4. L'évaluation proposée tiendra compte de tous les systèmes de savoir, dans le but de dégager des possibilités de gestion et des conclusions pertinentes pour la prise de décisions par les gouvernements, les collectivités autochtones et locales, le secteur privé et la société civile dans un domaine en rapide évolution et favorisera la mise en œuvre de l'Objectif 14 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique; témoignera de la contribution que l'examen continu de la façon dont un écosystème vulnérable et essentiel peut apporter au programme de développement pour l'après-2015, tout en facilitant cet examen; et constituera un des premiers produits de la Plateforme illustrant comment celle-ci peut contribuer aux efforts faits pour protéger la biodiversité et encourager le développement durable.

D. Hypothèses

5. L'évaluation proposée sera fondée sur les ouvrages scientifiques existants et sur les connaissances autochtones et locales et s'appuiera sur les travaux actuels d'institutions comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par le biais de son action

²⁷ Association Helmholtz des Centres de recherches allemands « La valeur économique mondiale des insectes pollinisateurs est estimée à 217 milliards de dollars ». ScienceDaily, publié le 15 septembre 2008 à l'adresse <http://www.sciencedaily.com/releases/2008/09/080915122725.htm>.

²⁸ Ngo, H. T., Gemmill-Herren, B., Azzu, N. et Packer, L. "The economic valuation of pollinators for South-East Asia: Philippines and Viet Nam" (Govind Balladh Pant Institute of Himalayan Environment et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2012).

mondiale en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable²⁹, le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité³⁰, le projet ALARM (« évaluation des risques de grande ampleur pesant sur la biodiversité à l'aide de méthodes éprouvées »)³¹, le projet « État et tendances des populations de pollinisateurs en Europe »³², l'Initiative africaine sur les pollinisateurs, l'Initiative des peuples autochtones sur les partenariats pour la biodiversité agricole et la souveraineté alimentaire et le projet sur le capital naturel³³, notamment son logiciel de modélisation InVEST (« évaluation intégrée des services environnementaux et des choix possibles ») pour la cartographie et l'évaluation des services fournis par les écosystèmes, ainsi que de nombreuses initiatives aux niveaux régional et national.

III. Plan des chapitres

6. Il est prévu de présenter les résultats de l'évaluation thématique accélérée dans un rapport composé des sept chapitres décrits ci-après :

7. Un résumé à l'intention des décideurs, comme indiqué dans les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, sera élaboré. L'établissement d'autres produits éventuels, tels que des rapports techniques, bases de données, logiciels et outils de gestion sera également envisagé.

8. Le chapitre 1 du rapport d'évaluation comportera une brève vue d'ensemble de la diversité des pollinisateurs et des systèmes de pollinisation ainsi que du rôle qu'ils jouent dans la production alimentaire et, de manière plus générale, dans le maintien du bien-être humain et de la biodiversité. Il évaluera l'état et les tendances des éléments et fonctions biologiques qui interagissent pour assurer les services de pollinisation et se penchera sur le rôle des pollinisateurs autochtones et exotiques, notamment les insectes et autres invertébrés, les chauves-souris et autres mammifères, oiseaux, reptiles et autres vertébrés. Il tiendra en outre compte de la contribution de divers facteurs dans les différentes échelles spatiales, comme la typologie fonctionnelle des phytocénoses, la diversité et la spécificité des pollinisateurs, la saisonnalité et les fluctuations climatiques et la structure de paysage associée aux processus de dispersion et de mobilité. L'évaluation incorporera le point de vue des savoirs autochtones et locaux concernant les pollinisateurs et les systèmes de pollinisation et les avantages de ces derniers pour les détenteurs de ces savoirs, ainsi que les compromis entre les services rendus par la pollinisation et les dommages qu'elle pourrait causer.

9. Le chapitre 2 examinera les différents facteurs de changements observés dans l'action des pollinisateurs, des réseaux de pollinisation et dans les services de pollinisation, notamment ceux revêtant de l'importance pour la production alimentaire, y compris les cultures locales, les aliments sauvages et le miel. Il passera en revue les facteurs indirects de ces changements, entre autres les échanges commerciaux et les politiques dans des domaines comme l'agriculture et l'aménagement du territoire, ainsi que les facteurs directs, notamment les risques liés à l'évolution du climat, aux maladies et aux espèces envahissantes, aux modifications dans l'utilisation des sols, aux nouvelles pratiques agricoles et à l'utilisation de produits chimiques, y compris les fongicides et les insecticides. On évaluera l'impact de la culture de plantes génétiquement modifiées sur les pollinisateurs, les réseaux de pollinisation et les services de pollinisation, et la production alimentaire, y compris le miel.

10. Le chapitre 3 évaluera l'état et les tendances des pollinisateurs, des réseaux de pollinisation et des services de pollinisation en tant que processus et service écologiques fondamentaux dans les écosystèmes terrestres naturels et gérés par l'homme. Il sera axé sur la contribution apportée au bien-être humain par les diverses populations de pollinisateurs, eu égard au rôle joué par la pollinisation dans la préservation de la diversité biologique agricole et naturelle et dans la protection des communautés qui sont tributaires, pour leur subsistance, des ressources naturelles, notamment pour la production de médicaments. On se penchera sur les savoirs autochtones et locaux existants sur les pollinisateurs, les réseaux de pollinisation et les services de pollinisation et la manière dont ils contribuent au mode de vie des communautés autochtones et locales, et plus généralement à la vie en harmonie avec la Terre nourricière. L'accent sera mis aussi sur la contribution capitale de la

²⁹ Bernard Vaissière, Breno Freitas et Barbara Gemmill-Herren, *Protocol to Detect and Assess Pollination Deficits in Crops: A Handbook for its Use*, (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2011).

³⁰ Le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité permet d'accéder à plus de 300 millions de registres normalisés sur la biodiversité primaire au niveau mondial.

³¹ http://www.reading.ac.uk/caer/project_alarm.html.

³² <http://www.step-project.net/>.

³³ <http://www.naturalcapitalproject.org/>.

pollinisation à la sécurité alimentaire, notamment du point de vue de la qualité, de la stabilité et de la disponibilité des denrées, ainsi que sur sa contribution à la génération de revenus, à l'échelle locale et mondiale. Dans ce chapitre, on cherchera à déterminer comment le déficit de pollinisation peut être défini et quels sont les régions et les systèmes agricoles qui sont sujets au déficit et au déclin de pollinisation. Il contiendra également des informations sur la façon dont les collectivités autochtones et locales perçoivent ce déficit.

11. Le chapitre 4 passera en revue les méthodes économiques disponibles pour déterminer la valeur de la pollinisation pour la production alimentaire ainsi que les incidences économiques du déclin des populations de pollinisateurs contribuant à cette production. Il évaluera la mesure dans laquelle les estimations actuelles de la valeur économique de la pollinisation pour la production alimentaire rendent compte des contributions de la pollinisation à la sécurité alimentaire et au développement, mises en évidence dans le chapitre 3. Il étudiera aussi les méthodologies et approches les plus adaptées pour établir ces valeurs aux niveaux national et local.

12. Le chapitre 5 examinera la valeur non-économique, et tout particulièrement la façon dont les collectivités autochtones et locales perçoivent les conséquences du déclin de la diversité et/ou des populations de pollinisateurs. Des options pour la gestion et l'atténuation, jugées nécessaires selon les différents points de vue, approches et systèmes de savoirs, seront également évaluées.

13. Le chapitre 6 examinera les mesures prises pour répondre aux risques associés à la dégradation des services de pollinisation ainsi que les possibilités de restaurer et de renforcer ces services. Les données d'expérience rassemblées dans l'utilisation d'outils et de méthodologies de cartographie, de modélisation et d'analyse des différentes options offertes seront évaluées sur la base des travaux déjà réalisés par des acteurs comme la FAO, notamment pour déterminer comment les incertitudes écologiques peuvent être gérées et comment les besoins en matière de surveillance et de recherche peuvent être satisfaits. Les expériences actuelles observées grâce à d'autres systèmes de savoir seront incorporées dans ce chapitre, dans le but de contribuer à dégager des options politiques et de gestion. Ce chapitre évaluera en outre la mesure dans laquelle la compréhension du déclin et du déficit de pollinisation peut contribuer à faire progresser les pratiques et les politiques, entre autres en matière de gestion de l'utilisation des sols, d'horticulture et d'agriculture, grâce notamment à des approches novatrices comme une intensification de l'agriculture écologiquement rationnelle, ainsi que celles pratiquées par les collectivités autochtones et locales. L'évaluation des possibilités de réponse comprendra également un examen des compromis politiques.

Annexe VI

Étude de cadrage initiale pour l'évaluation accélérée des scénarios et modèles appliqués à la biodiversité et aux services écosystémiques

I. Introduction

1. Reconnaissant la nécessité de faire avancer le programme de travail pour la période 2014–2018 une fois celui-ci approuvé par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa deuxième session, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont convenu d'établir, pour examen à ladite session, un certain nombre de documents de cadrage initial tenant compte de la hiérarchisation des demandes, suggestions et contributions présentées à la Plateforme et des produits définis dans le projet de programme de travail (IPBES/2/2). On trouvera dans la présente note l'étude de cadrage initiale pour l'évaluation accélérée convenue des scénarios et modèles appliqués à la biodiversité et aux systèmes écosystémiques. Elle a été établie conformément au projet de procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme (IPBES/2/9, annexe) qui a été par la suite adopté tel que modifié par la Plénière (voir la décision IPBES-2/3).

II. Portée, bien-fondé et hypothèses

A. Portée

2. L'objectif de l'évaluation envisagée est de jeter les bases des modalités d'utilisation des scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux bienfaits de la nature pour les populations, y compris les services écosystémiques dans le cadre des activités prévues par la Plateforme afin d'avoir une connaissance approfondie des impacts plausibles des futurs modèles de développement socio-économique et des choix politiques concernant la biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations humaines, y compris les services écosystémiques, et d'aider à l'évaluation des mesures qu'il est possible de prendre afin de les protéger dans les écosystèmes terrestres, fluviaux et marins. Ces fondements seront mis à profit pour donner des orientations sur l'évaluation des différents choix politiques au moyen de scénarios et modèles, la prise en compte de multiples facteurs dans les évaluations des futurs impacts, l'identification des critères permettant d'évaluer la qualité des scénarios et des modèles, les moyens d'assurer la comparabilité entre politiques régionales et mondiales, la prise en compte des contributions des parties prenantes à différentes échelles, la mise en place de mécanismes de renforcement des capacités pour favoriser l'élaboration, l'exploitation et l'interprétation de scénarios et modèles par une grande diversité de décideurs et parties prenantes, et la communication des résultats des analyses des scénarios et des modèles aux décideurs et autres parties prenantes. La première phase, qui aura été menée à bien en 2015, sera axée sur l'évaluation de diverses méthodes d'élaboration et d'exploitation des scénarios et modèles.

B. Bien-fondé

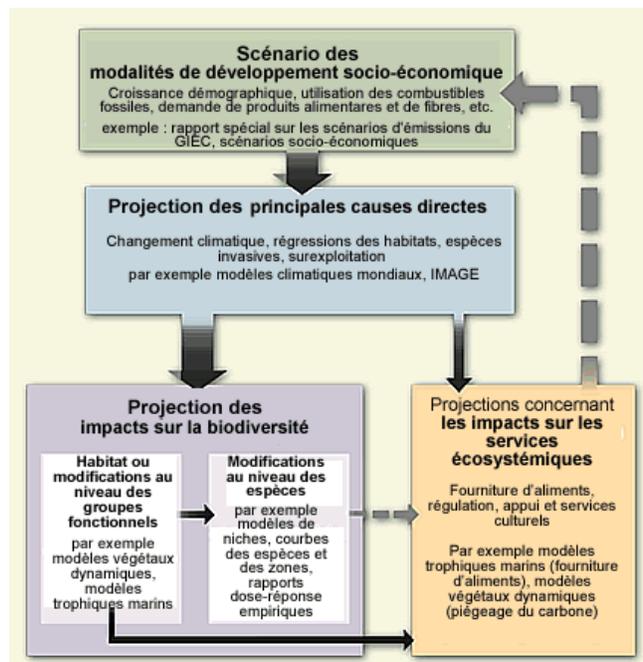
3. Le bien-fondé de cette étude est exposé en détail dans le rapport de l'atelier scientifique international sur les évaluations ayant pour objet la création d'une plateforme sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui a eu lieu à Tokyo du 25 au 29 juillet 2011 (UNEP/IPBES.MI/1/INF/12). Brièvement on peut dire que l'utilisation de scénarios et modèles dans les évaluations de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les populations humaines, y compris les services écosystémiques, doit permettre de mieux comprendre et de synthétiser un large éventail d'observations, de mettre les décideurs en garde contre les futurs impacts indésirables des changements au niveau mondial, comme la perte et la dégradation des habitats, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes, de la surexploitation, des changements climatiques ou de la pollution, d'aider à la prise de décisions sur la mise au point de stratégies de gestion adaptables, et d'étudier les conséquences d'autres modes de développement socio-économique et choix politiques. L'un des principaux objectifs du recours à des scénarios et modèles est de se détacher de l'actuel mode de prise de décisions consistant à réagir au coup par coup et sans coordination à la dégradation de la biodiversité et des bienfaits de la nature aux populations humaines, pour passer à une approche proactive par laquelle la société anticipe les changements, réduisant ainsi autant que possible les impacts négatifs tout en mettant à profit les occasions intéressantes grâce à des stratégies d'adaptation et d'atténuation bien pensées.

4. Un certain nombre d'évaluations de l'environnement mondial réalisées récemment ou qui doivent paraître sous peu ont examiné les tendances passées, l'état actuel et les trajectoires futures de la biodiversité et des services écosystémiques. Les évaluations de l'état et des tendances sont généralement bien comprises par les décideurs et les parties prenantes car elles reposent dans une large mesure sur l'analyse d'observations. L'étude de l'avenir est plus complexe car elle fait appel à des scénarios du développement socio-économique futur couplés à des modèles des impacts exercés par les changements survenant au niveau mondial sur la fonction de la biodiversité et des écosystèmes. Explicitement ou implicitement les scénarios et modèles reposent typiquement sur quatre principaux éléments :

- a) Des scénarios concernant le développement socio-économique (croissance démographique, croissance économique, consommation alimentaire par habitant, émissions de gaz à effet de serre, etc.) et les choix politiques (réduction des émissions de carbone, subventions aux bioénergies, etc.);
- b) Des modèles de l'évolution des facteurs influant directement sur la fonction de la biodiversité et des écosystèmes (changements d'occupation des sols, pressions exercées sur les pêches, changements climatiques, espèces exotiques envahissantes, dépôts d'azote, etc.);
- c) Des modèles des impacts des facteurs influant sur la biodiversité (extinction des espèces, modification de l'abondance des espèces et déplacement des aires de répartition des espèces et groupes d'espèces ou biomes etc.);
- d) Des modèles des impacts des facteurs déterminants et des modifications de la biodiversité sur les services écosystémiques (productivité des écosystèmes, débit et qualité des eaux, stockage du carbone par les écosystèmes, valeurs culturelles).

5. Ces éléments correspondent en général à la structure du cadre conceptuel mis au point pour la Plateforme; la figure ci-après montre comment les scénarios et modèles sont d'ordinaire couplés afin de permettre des projections de l'évolution future de la biodiversité, des services écosystémiques et du bien être humain. Il peut s'agir d'éléments très quantitatifs tels que des modèles économétriques du développement socio-économique ou d'éléments qualitatifs comme par exemple des scénarios prospectifs du développement reposant sur des concertations entre experts et parties prenantes (Coreau et al. 2009).

Intégration des scénarios socio-économiques (facteurs indirects), des modèles de facteurs directs et des modèles d'impact sur la biodiversité et les services écosystémiques tels qu'ils sont actuellement utilisés dans la plupart des évaluations aux échelles mondiale et régionale



Source : Pereira et al., 2010.

Note : la flèche en pointillé correspond aux importantes interactions et rétroactions rarement considérées dans les évaluations.

6. La structuration des activités concernant les scénarios et la modélisation aux fins de la Plateforme nécessite d'importants préparatifs et une réflexion approfondie pour assurer la comparabilité de toutes les évaluations, qui revêt une importance particulière lorsque des projections régionales et mondiales sont mises en parallèle, et pour maintenir un niveau de qualité élevé dans toutes les activités d'évaluation. De plus, d'importantes lacunes demeurent en matière de connaissance, qu'il convient de combler afin de mieux quantifier l'incertitude, de prendre en considération les institutions et la gouvernance dans les scénarios, les diverses conceptualisations de différents systèmes de connaissances, y compris les rétroactions dues aux multiples interactions entre le monde de la nature et les sociétés humaines (voir figure 1), et de faire en sorte que les résultats des évaluations des scénarios et des modèles présentent un plus grand intérêt pour l'élaboration des politiques (Leadley et al. 2010, De Groot et al. 2010). Les activités d'évaluation, d'orientation, de promotion et de stimulation menées au titre de ce produit visent à fournir un point de départ pour une telle préparation dès l'entrée en fonctionnement de la Plateforme afin que toutes les activités reposant sur des scénarios et modèles aient une base solide.

7. L'étude fait suite aux demandes, contributions et suggestions de la France, du Mexique, du Conseil international pour la science et du PNUE.

C. Hypothèses

8. À tous les stades de ce produit, on mettra à profit les expériences acquises en matière de scénarios et de modélisation dans le cadre d'autres évaluations mondiales, régionales et nationales de l'environnement. Une attention particulière sera accordée aux dernières évolutions dans le domaine des scénarios et modèles socio-économiques utilisés dans les évaluations mondiales, comme par exemple les scénarios « de voies socio-économique partagées » et « d'hypothèses d'action communes » utilisés par le groupe de travail III du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) lors de la préparation de sa contribution au cinquième rapport d'évaluation du GIEC, à paraître en 2014, et par la Convention sur la diversité biologique dans son quatrième rapport sur l'Avenir de la biodiversité mondiale (à paraître en 2014), ainsi que par des évaluations régionales et nationales telles que les évaluations de l'écosystème national.

9. Afin d'améliorer la participation des décideurs et de divers détenteurs de savoir dans le processus, on mettra l'accent sur des méthodes participatives (Coreau et al. 2009), des méthodes rétrospectives qui consistent à avancer à reculons à partir d'objectifs futurs convenus, et d'autres méthodes qui renforcent le dialogue entre la science et la politique et entre la science et les parties prenantes.

10. On veillera particulièrement à collaborer avec des réseaux d'observation et des détenteurs de données étant donné que ces dernières sont essentielles pour élaborer, paramétrer et valider des scénarios et des modèles. Le manque de données appropriées constitue souvent un obstacle à l'élaboration et l'utilisation de modèles.

11. On veillera aussi tout particulièrement à prendre en considération des scénarios concernant la biodiversité dans différentes échelles spatiales pertinentes pour différents types de décisions, y compris une participation plus étroite des parties prenantes dans la définition, l'élaboration et l'utilisation des scénarios et une meilleure prise en compte et intégration des diverses dimensions de la biodiversité et des services écosystémiques dans les scénarios et modèles. Ceci est particulièrement important pour la Plateforme car les activités d'évaluation débiteront par des évaluations à l'échelle régionale et sous-régionale qui devront être à la fois pertinentes au niveau national et suffisamment cohérentes entre les régions afin de constituer les fondements d'une évaluation mondiale.

12. L'évaluation des scénarios et des modèles et les activités de suivi donneront la possibilité comme jamais auparavant de mettre à profit les synergies entre le GIEC et la Plateforme. Celle-ci collaborera également étroitement avec d'autres organismes prenant part à l'évaluation de l'environnement mondial, tels que le PNUE, au titre de son étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, et l'Union internationale pour la conservation de la nature. De plus, il existe une vaste communauté scientifique qu'il est possible de mobiliser et d'amener à contribuer à l'élaboration de ces méthodes. L'étude nécessitera donc la mobilisation de ressources substantielles outre celles dont dispose la Plateforme et une étroite collaboration avec des programmes de recherche internationaux tels que Future Earth, et des sources de financement de la recherche internationale comme le forum Belmont et la communauté scientifique qui prend part aux évaluations entreprises par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PNUE.

III. Structure

13. Il est prévu de présenter les résultats de l'évaluation dans un rapport comportant 10 chapitres comme indique ci-dessous :

Chapitre 1 : aperçu des scénarios et modèles socio-économiques et examen critique de leur utilisation dans le cadre des précédentes évaluations de la biodiversité et des écosystèmes.

Chapitre 2 : scénarios concernant les causes indirectes du changement en matière de biodiversité et des bienfaits de la nature pour les populations, y compris les services écosystémiques.

Chapitre 3 : modèles des causes directes de changement affectant la biodiversité, la fonction des écosystèmes et les bienfaits de la nature pour les populations, y compris les services écosystémiques.

Chapitre 4 : modèles concernant les impacts des causes sur la biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations, y compris les services écosystémiques.

Chapitre 5 : examen des rétroactions entre biodiversité, bienfaits de la nature pour les populations, bonne qualité de vie, institutions et gouvernance au moyen de scénarios et de modèles.

Chapitre 6 : compatibilité et comparaison des scénarios et des modèles, y compris un examen de la possibilité de combiner l'utilisation de scénarios et modèles socioéconomiques de base avec de multiples scénarios et modèles. Ce chapitre comprendra également un examen de la façon de traiter de la multiplicité des échelles spatiales et temporelles au moyen de scénarios et de modèles.

Chapitre 7 : renforcement des capacités aux fins d'élaboration, d'utilisation et d'interprétation des scénarios et modèles à l'aide de méthodes participatives et rétrospectives.

Chapitre 8 : scénarios et modèles utilisés actuellement pour la prise de décision et la communication.

Chapitre 9 : orientations afin d'améliorer et de répandre l'utilisation de scénarios et modèles comme aides à la prise de décision.

Chapitre 10 : orientations sur l'utilisation des scénarios et modèles dans les évaluations et autres activités de la Plateforme.

Annexe VII

Contributions en nature destinées à couvrir les coûts des éléments à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail, confirmées et reçues au 14 décembre 2013

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> 600 000 euros de contributions en nature en 2014 et 2015 (300 000 euros chaque année) en vue d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail, s'agissant de réunions et/ou d'appui technique comme précisé dans le programme de travail
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un appui en nature d'une valeur de 144 000 dollars en 2014 pour soutenir les activités régionales
Norvège	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe d'appui technique constitué de 3 postes pour le renforcement des capacités aux fins de la réalisation du premier programme de travail de la Plateforme, qui est hébergé dans les locaux de l'Agence norvégienne pour l'environnement à Trondheim
République de Corée	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe d'appui technique pour l'exécution du premier programme de travail de la Plateforme, basé en République de Corée
German Centre for Integrative Biodiversity Research iDiv (Centre allemand de recherche intégrée sur la biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une réunion prévue par le programme de travail et frais de voyage connexes à concurrence de 25 000 euros
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	<ul style="list-style-type: none"> 0,5 équivalent temps plein d'un fonctionnaire de l'UICN chaque année pour toute la période 2014-2018 afin de fournir un appui technique aux évaluations ou aux travaux des équipes spéciales prévues dans le programme de travail 0,5 équivalent temps plein d'un fonctionnaire de l'UICN afin d'appuyer la participation des parties prenantes de 2014 à 2016 Mise à disposition de salles pour 10 réunions de 30 participants maximum pendant la période 2014-2018, telles que prévues par le programme de travail
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement de l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux avec un équivalent temps plein d'un fonctionnaire de l'UNESCO Fourniture d'un appui technique pour l'équipe spéciale sur les connaissances et les données (25 % équivalent temps plein d'un fonctionnaire de l'UNESCO)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un poste d'administrateur de programme détaché à plein temps auprès du secrétariat de la Plateforme